



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Université
de Toulouse

Prolongation des unités de recherche et
de leur direction de 1 an, du 1er janvier
au 31 décembre 2026,

**Commission de la recherche du conseil académique
du 20 novembre 2025
Délibération 2025/11/CR-066**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;

Considérant que la prolongation de contrat des unités de recherche s'accompagne par défaut de la prolongation du mandat de leur direction ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche donnent un avis favorable à la prolongation pour une année des unités de recherche et de leur direction, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Toulouse, le 21 novembre 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,

**Par délégation,
Le Vice-Président recherche**



Matthieu Arlat

Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0